Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr
2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC162417DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Carlos MIRO SABATE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5278 intitulée « Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC131962DR07 du 10/07/2013** portant nomination de **Monsieur Carlos MIRO SABATE** aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention (AP) exercées par **Monsieur Carlos MIRO SABATE**, dans l'unité du CNRS n°**5278**, à compter du **01/11/2016**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 13/09/2016

Le directeur de l'unité
Emmanuel LACOTE

Visa du délégué régional du CNRS

Frédéric FAURE
Délégué Régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'UCBL1
Le Président,

[illegible] FLURY